

ORGANISEZ VOTRE

EXPO

SALLE GÉO DORIVAL, SAINT-GERVAIS



La commune de Saint-Gervais met à disposition des artistes souhaitant exposer leurs œuvres, **la salle Géo Dorival**, située dans le centre-ville.

### À savoir

- La salle est prêtée, tout au long de l'année, sur une durée comprise entre une semaine et trois semaines.
- En contrepartie, il est demandé à l'artiste de faire don d'une œuvre à la commune à la fin de l'exposition.
- Les artistes exposants doivent assurer l'ouverture et la fermeture de la salle ainsi que la permanence auprès du public aux horaires de leur choix.
- La vente d'œuvres est autorisée sur place.

### Comment faire la demande ?

Pour faire votre demande, merci de remplir le formulaire de demande sur le site internet de la Mairie de Saint-Gervais :

<https://mairie.saintgervais.com/vie-locale/culture-et-patrimoine/organiser-votre-expo/>

À joindre à la demande :

- note présentant le projet d'exposition
- un book ou des images des œuvres présentées
- une courte biographie
- les dates souhaitées d'exposition

## Délai de réponse

Pour les expositions allant de l'été à l'automne, les candidatures doivent être envoyées avant le 30 avril de l'année ; pour celles d'hiver au printemps, les candidatures doivent être envoyées avant le 30 août de l'année précédente. Les projets d'exposition sont soumis en commission patrimoine deux fois par an.

Le délai de réponse suite à votre demande peut prendre plusieurs mois.

## Si votre demande est acceptée

### Partie administrative

- vous devrez être assuré et fournir une attestation de responsabilité civile.
- vous devrez également signer la convention de mise à disposition de la salle géo dorival qui vous sera envoyée.

### Vernissage

La date et l'heure de vernissage seront à définir avec le service.

Le pot est à la charge de l'artiste. Des tables pourront être mises à disposition.

### Communication

vous devrez fournir :

- une affiche A3 au format JPEG :

L'Office de Tourisme peut diffuser les affiches dans les différents commerces et sites de la ville. Prévoir 80 impressions aux frais de l'artiste à déposer à l'Office de Tourisme.

- une invitation format A5 en jpeg
- si souhaitez, il est possible d'afficher l'exposition sur l'écran à l'intérieur de l'Office de Tourisme. Pour cela, merci de fournir un fichier jpeg reprenant les informations de l'affiche au format 2600x1734px.